Document generated on 07/15/2025 6:53 p.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Vite, des renforts !

Jeanne Corriveau

Number 155, Winter 2018

Patrimoine bâti. S'unir pour rayonner

URI: https://id.erudit.org/iderudit/87500ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Corriveau, J. (2018). Vite, des renforts ! *Continuité*, (155), 28–32.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2018

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

DOSSIER
S'UNIR POUR RAYONNER

ENJEUX

Vite, de

Assurer la pérennité du patrimoine bâti exige une vision, des outils et des ressources. La nouvelle politique culturelle du Québec pourrait-elle consolider la charpente qui abrite l'ensemble des organismes du milieu ?

JEANNE CORRIVEAU

es renforts !

Lorsqu'un bâtiment patrimonial fait l'actualité, c'est souvent parce qu'il y a péril en la demeure. Laissé à l'abandon et infesté de moisissures, il est devenu trop coûteux à rénover. Pourquoi se fendre en quatre pour sauver quelques pierres quand dépêcher une pelle mécanique permettrait de faire place à un projet immobilier prometteur, et surtout plus rentable ?

Ce scénario, Clément Locat le connaît par cœur. Aux quatre coins de la province, les organismes membres de la Fédération Histoire Québec s'activent pour éviter une catastrophe ici, une perte mémorable là. « On intervient à la pièce, en urgence, pour la sauvegarde de bâtiments. On en sauve, mais c'est triste qu'on doive agir ainsi pour préserver des édifices parfois exemplaires », dit celui qui préside le comité du patrimoine de la Fédération.

La maison Boileau, à Chambly, fait partie des bâtiments sauvés de justesse. Le conseil municipal avait autorisé la démolition de cette demeure du début du XIXe siècle. Conjuguant leurs efforts, des citoyens et des groupes de préservation du patrimoine, dont la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly et Action patrimoine, ont réussi à convaincre la Ville, qui a finalement acquis la résidence ancestrale pour la transformer en bureau d'information touristique.

La maison Payette, située au 565, boulevard Lacombe à Repentigny, a eu moins de chance. Achetée par des promoteurs en même temps que deux habitations voisines, la construction en pierre des champs datant de la fin du XVIIIe siècle a été démolie en septembre 2016, malgré l'intervention de la Fédération Histoire Québec. « Ils ne voulaient tellement pas subir les pressions des organismes comme le nôtre qu'ils l'ont démolie à la sauvette », relate Clément Locat avec amertume.

Ces deux cas soulèvent des questions sur le sort réservé aux demeures anciennes et aux bâtiments patrimoniaux qui subsistent un peu partout au Québec. Ni la maison Boileau ni la maison Payette n'étaient citées par la Ville. Elles n'étaient pas non plus classées par le ministère de la Culture, malgré leur valeur patrimoniale avérée.

Grâce à la conviction de plusieurs défenseurs du patrimoine et à l'ouverture de la Ville de Chambly qui a entendu leurs arguments, la maison Boileau a échappé à la démolition en 2016.
Source : Ville de Chambly

Nouvelle politique culturelle

Les groupes de défense du patrimoine estiment qu'il faut développer une vision d'ensemble pour mieux protéger les bâtiments historiques. C'est pourquoi ils ont créé la Table de concertation des acteurs nationaux en patrimoine bâti, qui réunit une dizaine de collectifs (dont Action patrimoine, la Fédération Histoire Québec et les Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec). Lors des récentes consultations sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, la Table a insisté : le ministère de la Culture ne doit plus être seul à soutenir la protection du patrimoine. D'autres ministères, comme celui des Affaires municipales, doivent prendre en considération cet élément dans l'aménagement du territoire.

Rappelons que le gouvernement du Québec a entrepris de mettre à jour sa politique culturelle, dont l'adoption remontait à 25 ans. Résultat de consultations menées dans plusieurs régions du Québec, le projet dévoilé en juin dernier s'adapte aux phénomènes sociaux contemporains tels que la révolution numérique et la mondialisation. Il définit les grands principes en matière de diffusion de la culture, autochtone notamment, et accorde son appui à la création et à la production culturelle.

Dans ce document, le gouvernement confirme son intention de mettre en valeur le patrimoine pour préserver la mémoire, susciter la fierté et inspirer un sentiment d'appartenance dans les communautés. Il en parle comme d'un levier pour le tourisme et le développement économique. Cependant, il reste silencieux quant aux moyens qui seront déployés pour protéger les biens issus de notre héritage collectif. C'est le plan d'action, attendu en fin d'année, qui devrait définir les outils à implanter pour atteindre les objectifs du ministère de la Culture.

Le patrimoine est partout !

À cet égard, les organismes du milieu rappellent qu'il y a beaucoup à faire. « La sauvegarde du patrimoine n'est pas priorisée dans notre société, déplore Clément Locat. Quand avons-nous vu une publicité gouvernementale sur le sujet ? Il y a un manque de vision aux niveaux national et municipal. » Ce désintérêt déteint sur la population, selon lui. Ainsi, des centaines de bâtiments agricoles disparaissent chaque année : granges, hangars ou cuisines d'été. « Si on ne priorise pas leur conservation, dans 20 ans, il n'en restera rien », dit-il.

L'intérêt d'une Ville pour son patrimoine fait toute la différence. L'an dernier, Joliette a cité 46 bâtiments sur son territoire. La majorité des résidences retenues, dont la maison J.-B.-Fontaine (1908), ont été conçues par l'architecte Alphonse Durand.
Photo : Clément Locat

« On n'est pas toujours conscients de la valeur du patrimoine. C'est lorsqu'il y a danger qu'on s'en rend compte », croit pour sa part Louis Patenaude, président de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec. Il faut dire que la notion a évolué. Le patrimoine inclut désormais des résidences du XXe siècle, comme celles du Plateau-Mont-Royal, et même des bâtiments des années 1950 ou 1960. Il va jusqu'à englober ce qu'on décrit comme le « patrimoine modeste », tel que les maisons des vétérans de l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal.

Présidente de Docomomo Québec, organisme voué à l'architecture moderne, France Vanlaethem remarque cependant un certain changement de mentalités. Récemment, le gouvernement a créé un comité pour se pencher sur un volet négligé de notre héritage, celui des églises modernes. « Depuis 20 ans, c'est dans le patrimoine religieux que le ministère de la Culture a le plus investi », précise-t-elle. Les efforts déployés pour sauvegarder des lieux de culte pourraient inspirer des démarches dans d'autres sphères.

Recherchons experts en conservation

L'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel, en 2011, a accordé aux municipalités davantage de pouvoirs en la matière. Les villes peuvent aujourd'hui citer des sites, des immeubles, des documents, des objets ou des éléments dits immatériels. Une lourde tâche… « Elles ont beaucoup de responsabilités, mais bien peu de moyens pour les assumer, que ce soit sur le plan financier ou humain », constate Louis Patenaude.

Certaines municipalités se sont démarquées. C'est le cas de Joliette qui, en 2016, a cité une cinquantaine de bâtiments sur son territoire, en plus d'offrir des subventions pour la rénovation des immeubles patrimoniaux. Mais le patrimoine n'a pas la cote partout. Et en dehors des grands centres comme Montréal et Québec, les villes ou municipalités régionales de comté ont du mal à trouver les ressources humaines et financières pour protéger leurs biens distinctifs.

C'est une question d'expertise autant que d'argent. Dans chaque ville québécoise, des comités consultatifs d'urbanisme formés d'élus et de citoyens analysent les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Mais leurs membres, malgré leur bonne volonté, n'ont pas tous les connaissances nécessaires pour évaluer avec justesse la valeur historique et esthétique de bâtiments.

« Ne s'improvise pas expert en patrimoine qui veut, estime Claudine Déom, professeure à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Peut-être que dans le passé, la sensibilisation à l'histoire et à l'architecture a permis beaucoup d'avancées, comme des inventaires et des initiatives de mise en valeur, mais je crois que ce n'est plus suffisant. » Il faut que des professionnels participent à identifier et à préserver les biens que le Québec entend léguer aux futures générations.

Le fardeau des municipalités

Maire de Baie-Saint-Paul et membre de la Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Union des

Comme beaucoup de bâtiments patrimoniaux appartiennent à des intérêts privés, l'aide financière et les incitatifs fiscaux deviennent essentiels.

En novembre 2016, le ministère de la Culture et des Communications a créé un comité de travail sur la mise en valeur du patrimoine religieux moderne du Québec. Il souhaite ainsi mieux faire connaître et protéger cet héritage, dont fait notamment partie l'église Saint-Pie-X, à Rimouski, un lieu de culte jugé incontournable par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Photo : Ariane M. Blanchette, Société rimouskoise du patrimoine

municipalités du Québec, Jean Fortin assure que les directions des villes sont de plus en plus sensibilisées à l'importance du patrimoine. « Mis en valeur, les bâtiments patrimoniaux deviennent des outils de développement », insiste-t-il.

Toutefois, la fin du programme de soutien Villes et villages d'art et de patrimoine, en 2014, a porté un dur coup aux petites municipalités, qui ont ainsi perdu le financement pour embaucher un agent de développement culturel. Comme le notait l'Union dans son mémoire sur le projet de politique du gouvernement, en juin 2016, les ententes de développement culturel représentent désormais l'unique moyen pour plusieurs localités d'obtenir du soutien en matière de patrimoine. Les villes espèrent donc que le gouvernement prévoira davantage de ressources externes et de soutien technique pour leur venir en renfort.

Parmi les outils qui s'offrent aux villes pour préserver leur caractère, il y a aussi les Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cet encadrement permet de fixer des conditions pour la conservation d'immeubles tout en offrant plus de souplesse que le classement ou la citation. Baie-Saint-Paul a privilégié cette avenue. Jean Fortin croit néanmoins que les mesures de protection par l'État demeurent fort valables, même si les municipalités et le ministère de la Culture devraient exercer une surveillance plus étroite pour repérer les biens cités ou classés qui pourraient se détériorer par négligence.

Même détenir un statut officiel ne représente pas une protection à toute épreuve. Ainsi, le centre commercial du Domaine-de-l'Estérel, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, aurait pu disparaître même s'il était classé et cité. Et le classement du moulin du Petit-Sault, à L'Isle-Verte, n'a pas empêché le bâtiment datant de 1823 de se détériorer sans que des sanctions soient imposées au propriétaire.

UN CAS EXEMPLAIRE : HÉRITAGE CANADIEN DU QUÉBEC

Source : Héritage canadien du Québec

Au Sommet national du patrimoine bâti du Québec, en novembre dernier, Jacques Archambault, directeur général d'Héritage canadien du Québec, a donné des exemples concrets des enjeux qui concernent le milieu du patrimoine. Son organisme possède près de 25 bâtiments et sites, dont plusieurs sont classés patrimoniaux. Depuis plus de 20 ans, il confie leur entretien à des *caretakers*. Ces employés ne sont ni des artisans reconnus ni des professionnels de la construction, mais ils ont acquis un savoir-faire grâce à leur expérience sur le terrain, sous la supervision d'architectes et d'autres professionnels. Depuis trois ans, toutefois, ils ne peuvent plus intervenir que de façon très limitée sur les bâtiments, faute de certificat de compétence. Or, embaucher un entrepreneur pour effectuer les travaux multiplie les coûts par deux, voire par trois, ce qui est colossal pour un organisme dont les moyens demeurent limités. À tel point que le regroupement songe actuellement à se délester de certaines propriétés…

Dans un autre ordre d'idées, Héritage canadien du Québec collabore depuis cinq ans avec des universités qui enseignent le patrimoine. Il a accueilli des étudiants qui ont effectué des stages d'analyse et de recherche, présenté des propositions et réalisé des projets de développement. Ces partenariats représentent un atout considérable pour l'organisme. Malheureusement, la suspension de la maîtrise en conservation du patrimoine bâti de l'Université de Montréal ne présage rien de bon à ce chapitre.

Bref, il y a encore beaucoup à faire pour faciliter le travail des gens qui se battent jour après jour pour préserver nos constructions anciennes.

Et les propriétaires payent

Comme beaucoup de bâtiments patrimoniaux appartiennent à des intérêts privés, l'aide financière et les incitatifs fiscaux deviennent essentiels. Le classement et la citation imposent en effet des contraintes aux propriétaires, qui doivent souvent assumer des coûts de rénovation élevés. Une personne qui rénove à grands frais sa maison ancestrale verra la valeur de celle-ci bondir au prochain rôle d'évaluation foncière, entraînant une hausse des taxes. « Il serait important d'offrir des mesures incitatives aux propriétaires qui font de gros sacrifices. Avoir une maison ancienne, c'est détenir un bien collectif », avance Louis Patenaude.

L'Union des municipalités du Québec est du même avis. Elle demande que les ententes avec le ministère de la Culture incluent, outre un meilleur financement pour les municipalités, une révision des mesures destinées aux propriétaires privés, « afin que la conservation et la mise en valeur de ces immeubles soient vues comme un avantage et non un inconvénient ». Gel de taxes ? Crédits remboursables ? Plusieurs options sont évoquées pour remédier à cette situation.

Sauver un bâtiment patrimonial de la démolition ne suffit pas, encore faut-il l'occuper. C'est d'ailleurs le dilemme auquel sont confrontées les municipalités, rappelle France Vanlaethem. « Les organismes en patrimoine doivent aborder la question économique. On peut bien défendre la culture, mais il faut aussi trouver des solutions de financement. C'est l'un des défis à relever », dit-elle.

Or, au cours des dernières années, plusieurs groupes de défense du patrimoine ont vu leurs subventions abolies. Comment un organisme peut-il élaborer des montages financiers pour sauver des immeubles quand sa propre survie devient une préoccupation de tous les instants ?

La réflexion qui s'est amorcée dans le sillage du renouvellement de la politique culturelle permettra peut-être de jeter les bases d'un système axé sur la planification et la conservation. Et de mettre enfin un terme aux sauvetages au cas par cas. ◆

Jeanne Corriveau est journaliste au quotidien *Le Devoir*.